



COMPTE RENDU DE LA 3EME SESSION DU 28 NOVEMBRE 2013

ETAT D'AVANCEMENT DES RECOMMANDATIONS DU 2^{ème} CNS DU 19 AVRIL 2013 ET DE L'APV

Le jeudi 28 Novembre 2013 à partir de 10 heures et 30 mn, s'est tenue dans la salle 635 du Ministère des Forêts et de la Faune, la troisième session du **Comité National de Suivi (CNS) de la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV/FLEGT)** entre le Cameroun et l'Union Européenne, la première session s'étant tenue le 20 Novembre 2012 et la deuxième le 19 Avril 2013.

La troisième session du CNS présidée par Monsieur Denis KOULAGNA KOUTOU, Secrétaire Général du MINFOF, représentant le Ministre des Forêts et de la Faune a réuni les membres statutaires prévus dans l'arrêté portant création du CNS et les collaborateurs du MINFOF.

L'ordre du jour a porté sur :

1. Ouverture des travaux par le mot de bienvenu du SG/MINFOF ;
2. Lecture de l'Arrêté N° 126 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement signée le 10 Septembre 2012 portant creation, organisation et fonctionnement du **Comité National de Suivi (CNS) de la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV/FLEGT)** entre le Cameroun et l'Union Européenne
3. Etat d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du 2^{ème} CNS du 19 Avril 2013 et de l'APV-FLEGT Exposé par Mr. BELINGA Salomon, Point Focal APV-FLEGT ;
4. Appréciation des résultats de l'AAMI, de l'état d'avancement des TDR et du DAO du SIGIF II présentée par Mr. BEKOLLO MEVENGUE, Coordonnateur du Pool Technique;
5. Niveau d'avancement du Projet « **Rendre accessible au public les informations ciblées dans l'Annexe 7 de l'APV/FLEGT** » présenté par M. EBIA NDONGO, Expert Indépendant, Consultant au projet;

6. Niveau d'avancement du recrutement du Facilitateur FLEGT au Cameroun présenté par M. YANEK DECLEIRE, GIZ) ;
7. Echanges divers ;

Après vérification du quorum qui était atteint, l'examen de ces points s'est basé sur des exposés suivis des discussions et des recommandations.

Des exposés, le niveau de mise en œuvre de ces activités, des recommandations du 2eme CNS et de l'état d'avancement général de l'APV se présente comme suit au tableau ci-dessous.

N	Activité	Recommandations du 2 ^{ème} CNS du 19 Avril 2013	Niveau de réalisation	Observations
01	<p>Evaluation finale du projet STBC et développement du SIGIF 2</p>	<p>1-Saisir l'Union Européenne pour signifier la volonté de l'Etat camerounais de continuer dans le développement du système de traçabilité et préciser une option</p> <p>-Rester ferme dans les TDRs sur la position du Cameroun en tant que maître du processus en se basant, si possible, sur les acquis du SIGIF I.</p> <p>2-Partager les TDR avec les autres acteurs.</p> <p>3-Veiller à ce que la procédure standard opérationnelle (PSO) soit restituée au Cameroun au cas où l'application (SIGIF II) reste la propriété du consortium</p>	<p>-Evaluation conjointe par MINFOF et EFI du test de l'application du Système de Traçabilité du Bois dans une société STBK à l'Est et sur la formation du personnel du MINFOF dans le corridor de la zone pilote (Est-Centre et port de Douala)</p> <p>-Une correspondance a été adressée à l'UE précisant la volonté du Cameroun de développer un nouveau système avec séparation des activités que le ou les consultants auront à réaliser (Développement du système, test du système et formation) et de financer le développement du SIGIF 2 par le Fonds commun.</p> <p>- Accord du Fonds commun acquis pour le financement du développement du SIGIF 2 avec un non objection de la hiérarchie</p>	<p>-Insuffisances constatées dans la formation et l'appropriation du système de traçabilité par les différents utilisateurs, en particulier le personnel du MINFOF.</p>

			<p>de la Kfw à hauteur de 492 000 000 FCFA</p> <p>-Une short liste de trois candidats établie après Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêts (AAMI)</p> <p>--TdRs du SIGIF 2 rédigés participation de l'UE et du Fonds commun</p> <p>-DAO rédigé et transmis au Ministère des Marchés publics pour publication</p>	
02	<p>La reconnaissance des certificats privés</p>	<p>1.Veiller à ce que le CNS se prononce en dernier ressort sur la reconnaissance des certificats privés des opérateurs ayant effectué la démarche prescrite</p> <p>2. Publier chaque fin d'année une liste des certificats privés pouvant bénéficier d'une reconnaissance par l'administration forestière, sauf dans le cas de dysfonctionnement allant dans le sens contraire des APV,</p> <p>3.Evaluer les certificateurs privés une fois par an pour s'assurer de leur conformité aux exigences du</p>	<p>-Un consultant a été recruté et a restitué les résultats de son étude en présence des représentants des parties prenantes et des organismes certificateurs ;</p> <p>- Une décision fixant les modalités de reconnaissance des référentiels des certificats privés a été signée par le MINFOF ;</p> <p>-Une décision fixant les modalités d'agrément des organismes certificateurs privés a été signée par le MINFOF ;</p>	<p>-Ces deux décisions ont pris en compte les recommandations dans leurs dispositions.</p> <p>-C'est le CNS qui va statuer sur la reconnaissance des certificats après une analyse faite par une sous-commission au sein du MINFOF créée en même temps dans ces décisions. Egalement pour chaque fin d'année une liste des certificats reconnus sera établie</p>

		<p>Cameroun</p> <p>4. Prendre une décision pour rendre applicable les outils du consultant et préciser la procédure de reconnaissance</p>	<p>-La diffusion de ces décisions a été faite et se poursuivra dans les régions</p>	
03	Délivrance des certificats de légalité	<p>- délivrer à ceux des opérateurs qui seront prêts des certificats de légalité pour leur permettre d'affronter l'exercice de la diligence raisonnée dans le cadre du règlement bois de l'UE entré en vigueur le 03 mars 2013</p>	<p>-Un arrêté fixant les modalités de délivrance des certificats de légalité a été signé le 07 février 2013;</p> <p>-Cet arrêté a été diffusé aux différents acteurs ;</p> <p>-Un communiqué a été fait par le Ministre des Forêts et de la Faune invitant les opérateurs à déposer leurs dossiers de demande de certificat de légalité ;</p> <p>- Le MINFOF a saisi le MTSS et le MINEPDED pour les procédures mises en place pour la délivrance des attestations de respect de leurs normes ;</p> <p>-Appui de la FAO au MINEPDED accordé pour la mise en place</p>	<p>-Les petits opérateurs ont des difficultés à obtenir ces certificats du fait du coût de l'étude d'impact environnemental (forêts communautaires en l'occurrence et petites scieries).</p> <p>-Plusieurs demandes ont été déposées venant beaucoup plus des détenteurs des concessions forestières ;</p> <p>- Une société attributaire d'une vente de coupe et quelques propriétaires des unités de transformation de bois ont aussi fait des demandes pour ce certificat ;</p> <p>- Absence des procédures au MINEPDED ;</p> <p>- Procédures au MTSS non formalisées ;</p>

			des procédures ; - Etude en cours au MINEPDED pour examiner la possibilité d'extraire les forêts communautaires des études d'impact environnemental pour les soumettre uniquement aux audits	
04	Le dispositif de suivi de la mise en œuvre de l'APV	-Saisir le Premier Ministre et le Ministre de la justice pour le projet des règles d'arbitrage.	-Le MINFOF a obtenu la non objection du PM pour la signature des règlements intérieurs du Conseil et du CCS ; -Les règlements intérieurs du Conseil et du CCS ont été signés par le MINFOF et l'Ambassadeur de l'UE -Un consultant a été recruté pour examiner le projet du document des règles d'arbitrage	
05	Auditeur Indépendant du Système d'autorisation FLEGT (AIS)	-Faire de la maîtrise de l'état des lieux des titres d'exploitation l'objet du premier audit	-Mission de l'AIS recentrée -Méthodologie et plan de travail de la nouvelle mission de l'AIS présentés ;	Mission en deux temps <u>Dans un premier temps :</u> - Collecter tous les documents relatifs à chaque titre <u>Dans un deuxième temps :</u> - Analyser les procédures des prochaines attributions des ventes de coupe - Voir la situation des bois saisis comme convenu dans l'Accord.

06	Mise en œuvre de l'annexe VII et progrès sur l'agenda anticorruption	<ul style="list-style-type: none"> -Créer une page Web au sein du site officiel du MINFOF -Stratégie de lutte contre la corruption dans le secteur forestier proposée élaborée dans le cadre projet ACP FLEGT FAO avec l'appui des OSC, CONAC et MINFOF -Initiative menée par l'Inspection Générale et la CONAC. 	<ul style="list-style-type: none"> -Page web créée dans le site officiel du MINFOF et alimentée avec les informations disponibles -projet pour la collecte des informations manquantes et l'alimentation de la page en cours avec l'appui de EFI 	Les résultats de cette initiative ont été satisfaisants et permettent au MINFOF d'envisager de l'étendre dans d'autres régions
07	Plan d'actions prioritaires de l'APV pour 2013	<ul style="list-style-type: none"> -La mise au point du SIGIF II dont le délai doit être précis et ferme, -La fixation du délai de délivrance des Certificats de légalité aux premiers opérateurs, -La fixation du délai de délivrance des premières autorisations FLEGT. 	Plan d'actions prioritaires élaboré avec EFI	
08	Divers	<ul style="list-style-type: none"> -Initier une lettre par le MINFOF aux forêts communautaires à l'effet de leur demander de désigner un représentant et un suppléant qui leur rendra toujours compte des 	<ul style="list-style-type: none"> -Allemagne est engagée à supporter les coûts de la facilitation ; -TdR pour la sélection du facilitateur rédigés 	

		<p>activités du CNS dans une plate-forme. Il en est de même pour l'Organisation de la Société Civile et les peuples autochtones ;</p> <p>-Le profil du représentant doit être dressé et présenté aux concernés ;</p> <p>-Dans ce sens, un travail d'accompagnement leur sera nécessaire</p>		
--	--	---	--	--

Après cette présentation sur l'état d'avancement général de la mise en œuvre de l'APV et des recommandations données par les membres à la 2eme session du CNS, les échanges ont porté sur les problèmes que pose la délivrance des attestations de respect des normes environnementales et des normes sociales, la délivrance des certificats de légalité et le niveau d'implication du secteur privé dans le développement du SIGIF 2 et les délais de montage de cette application .

Des explications ont été fournies par le représentant du MINEPDED sur les problèmes des attestations de respect des normes environnementales. On retient de ces explications qu'avec l'appui du Projet FAO EU FLEGT, la mise en place des procédures devrait démarrer dans les prochaines semaines. Ces problèmes proviennent aussi des plans de gestion environnementale qui varient d'un titre à l'autre. Quant au coût des études d'impact environnemental pour les petits titres (forêts communautaires) et bois d'ébène, il a fait l'annonce qu'une réflexion était en cours pour soustraire les forêts communautaires notamment de ces études pour les soumettre aux audits et que l'exploitation du bois d'ébène n'est pas soumise aux études d'impact environnemental (EIE).

Le Chef de Service des Normes a informé les participants de la non délivrance à ce jour des certificats de légalité malgré le dépôt des dossiers de leur demande.

Pour ce qui concerne le SIGIF 2, le Coordonnateur du Pool Technique a rassuré les participants que le SIGIF 2 devra être fonctionnel 6 mois après la signature du contrat du consultant retenu

Les participants ont alors fait des recommandations suivantes :

1. Dresser la liste des opérateurs ayant déposé les dossiers de demande de certificats de légalité avec les différents éléments et l'ancienneté des attestations délivrées par le MINEPDED et le MTSS ;
2. Publier cette liste ;
3. Réétudier ces dossiers et délivrer les certificats de légalité aux opérateurs ayant des dossiers complets avec des attestations du MINEPDED qui repose actuellement sur les EIE et du MTS tel qu'actuellement délivrées ;
4. Le MINEPDED et le MTSS devront établir des plans d'action, sur la base de cette liste, pour faire des vérifications sur le terrain et voir la possibilité de décentraliser ces vérifications ;
5. Le MINEPDED devra élaborer un document de référence pour fixer les conditions minimales à vérifier pour pallier à la grande variété des plans de gestion environnementale ;
6. Pour ce qui concerne le problème d'EIE pour l'exploitation du bois d'ébène, les opérateurs économiques devront faire une requête adressée au MINFOF qui saisira le MINEPDED ;
7. Le MINFOF devra informer les membres du CNS au fur et à mesure de la satisfaction d'une recommandation adoptée ;

8. Le Pool Technique devra impliquer le GFBC dans le processus du développement du SIGIF 2